

PARIS, le 25 janvier 2012

PAIEMENT À LA PERFORMANCE : LE RESPECT DES SPÉCIALITÉS

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'étonne de l'intervention de certains syndicats médicaux représentatifs dans l'élaboration des critères de paiement à la performance pour les spécialités d'organes ou de tranches d'âge.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a constaté que, lors de l'élaboration des critères concernant les spécialistes en médecine générale, ceux-ci ont été coordonnés par les seuls représentants légitimes : les spécialistes en médecine générale face aux représentants de l'Assurance Maladie.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. soutient fermement que, compte tenu de leurs compétences, seuls les syndicats de médecins spécialistes d'organes, tels que les cardiologues actuellement, sont légitimes pour élaborer, d'une manière technique, les critères correspondant à la spécialité de cardiologie avec les représentants de l'Assurance Maladie. La même méthodologie devra être appliquée pour tous les autres médecins spécialistes concernés, pédiatres, hépato-gastroentérologues, endocrinologues et, plus tard, toutes les spécialités qui ont vocation à rentrer dans ce nouveau dispositif.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que le rôle des syndicats nationaux représentatifs est limité à l'évaluation des critères proposés par ces réunions techniques avec la cohérence conventionnelle. En aucun cas, les syndicats représentatifs n'ont de pertinence scientifique ou professionnelle dans les propositions faites par la commission technique associant syndicats de verticalités ou de tranches d'âge et Assurance Maladie.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. appelle donc le syndicat MG France au respect de la signature conventionnelle où se sont engagés les principaux syndicats de médecins représentatifs en prenant en compte les spécificités des uns et des autres. Nous ne sommes pas intervenus dans l'élaboration des critères spécifiques aux médecins généralistes, y compris comme dans le diabète où les endocrinologues ont une compétence reconnue, il semble logique que les spécialistes en médecine générale respectent les compétences des différentes spécialités.